



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aéroports de Paris

Question écrite n° 31749

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'entretien et la rénovation des halls de réception des bagages dans les aéroports de notre pays. En effet, la constatation, qui peut être faite notamment dans les halls de réception des bagages (arrivée) de Roissy-CDG et d'Orly, prouve, en comparaison avec d'autres aéroports occidentaux et surtout européens, que la France connaît des défaillances alors qu'elle est une des premières destinations touristiques au monde. Cette situation peut conduire à une vision assez dégradée des réalités d'accueil de notre pays. C'est donc un effort important de rénovation qui devrait être mené, pour maintenir une image de notre pays, conforme à son niveau de service, de qualité et de modernité. Une intervention soutenue des pouvoirs publics auprès d'ADP serait sûrement particulièrement utile et le plus rapidement possible. Il lui demande donc s'il compte agir en ce sens.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif à l'amélioration des conditions d'accueil des voyageurs dans les aéroports français, et notamment dans les aéroports parisiens. Depuis 2006, l'important programme d'investissements d'Aéroports de Paris contribue fortement à améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs par la mise aux normes de ses installations et la modernité de ses nouvelles réalisations. Dans ce cadre, les récents travaux de rénovation de l'aérogare CDG1 et du hall 2 d'Orly Ouest, la reconfiguration des circuits internationaux d'Orly Sud, ainsi que la mise en service du terminal régional CDG 2G, permettent de disposer de halls de bon niveau, en particulier pour la réception des bagages. La loi du 20 avril 2005 relative aux aéroports et le cahier des charges applicable à la société Aéroports de Paris comportent des obligations en matière de qualité de service. Celles-ci ont été développées dans le contrat de régulation économique signé entre l'État et la société le 6 février 2006. Il est à noter qu'à ce jour, cette politique d'incitation se traduit par une amélioration sensible du niveau global de la qualité de service d'Aéroports de Paris, la société ayant en la matière dépassé tous les objectifs qui lui étaient fixés. De façon générale, la qualité de service devrait être encore accrue avec les rénovations, d'ici mars 2009, du dernier quart CDG1, puis en 2011-2012 des halls 3 et 4 d'Orly Ouest, et enfin l'ouverture, fin 2012, d'un nouveau satellite à CDG, le S4, qui sera destiné à l'embarquement et au débarquement de passagers longs-courriers internationaux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31749

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8330

Réponse publiée le : 27 janvier 2009, page 899